

**PREMIER PROTOCOLE EXECUTIF SCIENTIFIQUE ET
TECHNOLOGIQUE
DE L'ACCORD DE COOPERATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
ENTRE LA REPUBLIQUE ITALIENNE ET LA REPUBLIQUE
ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
POUR LES ANNEES 2006-2009**

En application de l'Accord de Coopération Culturelle, Scientifique et Technologique entre la République Italienne et la République Algérienne Démocratique et Populaire, signé à Alger le 3 juin 2002, notamment de son article 18, et dans le souci de promouvoir la coopération entre les Universités et les Centres de Recherche et de la Technologie des deux Pays, les Parties ont convenu pour la mise en place de cette coopération de ce qui suit :

PARAGRAPHE 1 :

Les deux Parties ont convenu de mettre en place un Programme de Coopération Scientifique et de Recherche entre les Universités et les Centres de Recherche d'Italie et d'Algérie.

PARAGRAPHE 2 :

Compte tenu des objectifs prioritaires des deux Pays et de l'expérience acquise, les deux Parties développeront leur coopération notamment dans les domaines d'intérêt commun suivants :

- Technologie appliquée aux biens culturels ;
- Energie ;
- Agro-alimentaire ;
- Informatique et télécommunications ;
- Technologies avancées ;
- Sismologie ;
- Pollution des eaux ;
- Biotechnologies.

PARAGRAPHE 3 :

Pour l'organisation et la coordination des activités dérivées de ce Programme, les deux Parties ont convenu de la constitution d'un Comité Mixte d'Experts en Coopération Scientifique et Technologique, prévu par l'art.18 sus cité, avec un Président de chaque Partie et composé de façon paritaire par les représentants désignés par les deux Parties.

PARAGRAPHE 4 :

Le Comité Mixte a pour charge de:

A]- Préparer et publier, en Italie et en Algérie, les appels d'offres pour les projets conjoints de recherche et d'haute formation et les actions complémentaires (organisation de séminaires et de rencontres scientifiques).

B]- Evaluer les propositions conjointes des projets de recherche et d'haute formation.

C]- Sélectionner d'un commun accord les projets et actions complémentaires à financer chaque année.

D] Réaliser le suivi et évaluer le déroulement des activités de coopération prévues dans le Programme.

PARAGRAPHE 5 :

Le responsable de l'exécution du Programme pour la Partie Italienne est le Ministère des Affaires Etrangères.

Le Ministère Algérien des Affaires Etrangères désigne le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique comme responsable de l'exécution du Programme pour la Partie Algérienne.

PARAGRAPHE 6 :

Pour la gestion administrative du Programme, la Partie Italienne désigne la Direction Générale pour la Promotion et la Coopération Culturelle du Ministère des Affaires Etrangères.

La Partie Algérienne désigne la Direction de la Coopération et des Echanges Inter Universitaires du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

PARAGRAPHE 7 :

Une Réunion du Comité Mixte italo-algérien s'est tenue à Alger le 15 novembre 2006.

La composition des délégations figure à l'Annexe 1 du présent Programme.

Les Parties ont examiné les projets pour l'échange des chercheurs et les projets pour la mise en place de recherche d'importance particulière. Ces projets ont fait l'objet d'une évaluation scientifique conjointe.

Compte tenu des critères d'évaluation de chacun des deux Pays, les Parties conviennent de retenir 9 projets qui bénéficieront d'un soutien financier pour l'échange de chercheurs.

Les 9 projets retenus figurent à l'Annexe 2 du présent Programme.

Dans le cadre de l'exécution de ce Programme, le financement des activités conjointes s'effectuera, conformément à la réglementation en vigueur dans les des deux Pays et dans les limites des disponibilités financières établies par les bilans annuels respectifs, comme suit :

- Echange des chercheurs :

1] Le Ministère Italien des Affaires Etrangères financera :

a)- Les frais de transport vers l'Algérie de ses chercheurs;

b)- Les frais de séjour en Italie des chercheurs et diplômés Algériens ;

2]- Le Ministère Algérien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique financera :

a)- Les frais de transport vers l'Italie de ses chercheurs et diplômés ;

b)- Les frais de séjour en Algérie des chercheurs Italiens ;

Les détails concernant le financement de l'échange des chercheurs sont expliqués à l'Annexe 3.

- Projets et initiatives pour la mise en place de recherches scientifiques d'importance particulière

La Partie Italienne (Ministère des Affaires Etrangères – Direction Générale pour la Promotion et la Coopération Culturelle) pourra aussi contribuer au financement des projets et initiatives pour la mise en place de recherches scientifiques d'importance particulière figurant à l'Annexe 4.

Soutien financier du MUR DGSSIRST : Le Ministère Italien de l'Université et de la Recherche – Direction Générale pour les Stratégies et le Développement de l'internationalisation de la Recherche Scientifique et Technologique pourra aussi contribuer au financement annuel des projets susmentionnés .

Le financement desdits projets sera accordé à la suite d'une évaluation des requêtes présentées dans les délais et selon les modalités qui seront fixées annuellement par la Partie Italienne.

La Partie Algérienne (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique) pourra aussi contribuer au financement des projets et initiatives pour la mise en place de recherches scientifiques d'importance particulière figurant à l'Annexe 4.

Le financement sera accordé à la suite d'une évaluation des requêtes présentées dans les délais et selon les modalités qui seront fixées annuellement par la Partie Algérienne.

PARAGRAPHE 8 :

Conformément à l'art. 18 de l'Accord bilatéral, pendant la durée du présent Programme le Comité Mixte pourra se réunir aussi par voie diplomatique a fin de vérifier le déroulement de la coopération entre les deux Pays.

PARAGRAPHE 9:

Ce Protocole entrera en vigueur à partir de la date de sa signature et demeurera valable jusqu'au 31 décembre 2009.

Signé à Alger, le 15 Novembre 2006, en deux exemplaires originaux, en langue française, tous les deux faisant foi.

Pour la Partie Italienne

Pour la Partie Algérienne

Giovan Battista Verderame

Guerraf Mohammed

Ambassadeur d'Italie à Alger

Secrétaire Général

ANNEXE 1

Composition des Délégations

DÉLÉGATION ITALIENNE	DÉLÉGATION ALGERIENNE
<ul style="list-style-type: none">- S.E.M. Giovan Battista Verderame Ambassadeur d'Italie - M. Antonio Bellavia Premier Conseiller - Mme Gloria Marina Bellelli Conseiller économique - M. Mario Paolini Directeur de l'Institut Italien de Culture	<ul style="list-style-type: none">- M. Saidani Arezki Directeur de la Coopération et des Echanges Inter Universitarie - Mme Rebbah Houria Directrice de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique - Mme Bendjelloul Mounira Directrice de la Post-Graduation et de la Recherche-Formation - M. Haouchine Mustapha Directeur de la Formation Supérieure Graduée

ANNEXE 2

Projets conjoints de recherche sélectionnés pour l'échange des chercheurs

Secteurs prioritaires	Abréviations	Projets soumis
Sismologie	Sism	1
Pollution des eaux	Poll	2
Biotechnologies	Bio	4
Technologie appliquée aux biens culturels	BienCult	
Energie	Ener	
Agro-alimentaire	Agro	1
Informatique et télécommunications	Inf	
Technologies avancées	Tecn	1
Total		9

Titre du projet		Coordonnateur italien	Coordonnateur algérien	
1	Bio	<p>Identification génético-moléculaire et étude des activités hydrolytiques des principaux groupes bactériens du rumen de dromadaire, impliqués dans la dégradation de la biomasse lignocellulosique et leur application à la valorisation des résidus agricoles.</p>	<p>Prof. Andrea SQUARTINI Università di Padova Dip. di Biotecnologie Agrarie Padova Tel. +39 049 8272923 squart@unipd.it</p>	<p>Dr. Mohamed-Laid HADDI Université "Mentouri" Costantine Tel. +213 31 62 77 86 haddil@yahoo.com</p>
2	Tecn	<p>Polymères Composites Renforcés de Nano et Micro-Fibres de Bois : Matériaux Innovants et Ecologiques pour des Applications structurales.</p>	<p>Clara SILVESTRE Istituto di Ricerca e Tecnologia dei Polimeri-CNR Pozzuoli (Napoli) Tel. +39 081 8675067 silvestre@ictp.cnr.it</p>	<p>Prof. Kaci Mustapha Université "A. Mira" di Bejaia Laboratoire des Matériaux Organiques Bejaia Tel. +213 34 219313 kacimu@yahoo.fr</p>
3	Bio	<p>Développement des biotechnologies moléculaires et génétiques (hors Organismes Génétiquement Modifiés) pour le suivi et la conservation des Elasmobranches (requins et raies) en Algérie et en Méditerranée centrale-ouest.</p>	<p>Fausto TINTI Università di Bologna Centro Interdipartimentale di Ricerca in Scienze Ambientali Ravenna Tel. +39 0544 937399 fausto.tinti@unibo.it</p>	<p>Farid HEMIDA Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumedienne Faculté des Sciences Biologiques USTHB Algeri Tel. +213 247217 fhemida@usthb.dz</p>

Titre du projet		Coordonnateur italien	Coordonnateur algérien	
4	Bio	Epidémiologie et caractérisation moléculaire des phytoplasmes en Algérie.	Prof. Giuseppe FIRRAO Università di Udine Dipartimento di Biologia Applicata alla Difesa delle Piante Udine Tel. +39 0432 558503 firrao@uniud.it	Meriem LOUANCHI INA Institut National Agronomique Département de Botanique Algeri Tel. +213- 021525081-84 louanchi@no-log.org
5	Sism	Etude de la déformation de la crôte algérienne avec mesures GPS, données sismologiques et archéogéodésiques.	Marco ANZIDEI Istituto Nazionale di Geofisica e Vulcanologia Roma Tel. +39 06 518601 anzidei@ingv.it	Kahalouche Salem Centre Nationale des Techniques Spatiales Arzew (Orano) Tel. ++213 41 47 25 80 s_kahlouche@yahoo.fr
6	Poll	Projet de faisabilité pour une station de phytodépuration des déchets civils dans un environnement subdésertique dans la ville de Biskra.	Prof. Maurizio BORIN Università di Padova e Università IUAV di Venezia Tel. +39 049 8272838 maurizio.borin@unipd.it	Debabech Mahamud Université Mohamed Khider, Dep. De Hydraulique, Laboratoire de Recherche en Hydraulique Souterraine et de Surface (LARHYSS) Tel. +213 (0) 33743204 mahamoud.debabeche@larhyss.net

Titre du projet		Coordonnateur italien	Coordonnateur algérien	
7	Agro	<p>Etude sur la présence et distribution des nématodes et des champignons entomopathogènes dans l'Italie du sud et en Algérie. Possibilité de leur emploi dans le contrôle d'insectes dangereux dans le milieu agro-forestiers.</p>	<p>Eustachio TARASCO Università di Bari Dip. di Biologia e Chimica Agro-forestale e Ambientale Bari Tel. +39 080 5442875 eustachio.tarasco@agr.uniba.it</p>	<p>Mohamed ZAMOUM Institut National de Recherche Forestière Algeri Tel. (0) 21.90.12.33 mzamoum@yahoo.fr</p>
8	Bio	<p>Méthode biotechnologiques pour l'étude de la tolérance de l'orge à la sécheresse.</p>	<p>Prof. Nicola PECCHIONI Università di Modena e Reggio Emilia Dip. di Scienze Agrarie Reggio Emilia Tel. +39 347 2761560 pecchioni.nicola@unimore.it</p>	<p>Nadjet DJEGHDALI-BENKHERBACHE Università di Mohammed Boudiaf de Msila Msila Tel. +213 35551442 nbenkher@yahoo.fr</p>
9	Poll	<p>Qualité et biodiversité des eaux souterraines algériennes</p>	<p>Giuseppe MESSANA CNR-Istituto per lo studio degli Ecosistemi Firenze Tel. +39 055 5225985 messana@ise.cnr.it</p>	<p>Amina TALEB Université de Tlemcen Département de biologie Tlemcen Tel. +213 043277154 taleb_14@hotmail.com</p>

ANNEXE 3

Dispositions pour les séjours de recherche de courte et de longue durée

Les projets pour l'échange des chercheurs auxquels sera attribué le soutien financier du présent Programme sont exclusivement ceux figurant à l'Annexe 2. Pour tout projet, pourra être financé un séjour de courte durée (jusqu'à 10 jours) et un de longue durée (1 mois: trente jours) par an.

Seront couverts seulement les coûts des échanges de chercheurs portant la nationalité des deux Pays signataires, ou d'un ressortissant d'un Pays de l'UE qui travaille auprès d'une institution italienne.

Les frais de voyage international seront pris en charge par la Partie qui envoie, tandis que la Partie accueillante assurera les frais de séjour.

La Partie accueillante assurera la couverture sociale des chercheurs de l'autre Partie, conformément à la réglementation en vigueur.

Les chercheurs Italiens pourront souscrire une police d'assurance complémentaire pour la couverture des maladies et des accidents de travail.

Les chercheurs devront présenter au Pays accueillant, dans un délai de 30 jours après la conclusion du séjour de recherche, un rapport sur l'activité de recherche menée. Le rapport doit être signé par les chercheurs italien et algérien impliqués dans le projet.

SEJOUR DES CHERCHEURS ALGÉRIENS EN ITALIE

Les requêtes de séjour de la part des chercheurs algériens devront être transmises exclusivement par la voie diplomatique et parvenir au Ministère italien des Affaires Etrangères au moins deux mois avant la date de début du séjour de recherche.

La demande de séjour est constituée des documents suivants à présenter en double exemplaire :

1. lettre d'invitation de l'institution accueillante ;
2. formulaire de demande souscrit par le chercheur algérien, dans lequel seront indiqués les données personnelles, le titre du projet de recherche, ainsi que les dates prévues du séjour (2 formulaires originaux plus 2 copies) ;
3. programme d'étude prévu pour le déroulement de l'activité ;
4. curriculum vitae du chercheur ;

5. déclaration du coordonnateur attestant la participation du chercheur au projet (seulement dans le cas où le chercheur proposé n'est pas coordonnateur du projet).

Le formulaire de demande devra comprendre une déclaration par laquelle le chercheur s'engage à :

- respecter scrupuleusement la période indiquée pour le déroulement de la recherche ;
- ne percevoir aucune rétribution de la part d'autres Organismes nationaux ou internationaux concernant le séjour demandé ;
- ne pas changer de programme d'étude, ni de lieu de recherche;
- présenter, au terme de la recherche, un rapport sur l'activité menée ;
- communiquer à l'INA Assitalia – Lungotevere Flaminio, n° 34 – 00196 Roma, d'éventuels accidents et /ou maladies, pour la couverture en assurance y afférente.

Les éventuelles renonciations, si ce n'est que pour de raisons graves et dûment justifiées, représentent un motif de réserve de la part du Pays accueillant, pour l'acceptation d'ultérieures propositions de missions.

La Partie italienne concédera aux chercheurs algériens un montant de 1300 euro par mois pour les séjours d'une durée d'un mois et de 93 euro par jour pour les séjours de courte durée (10 jours). Ces sommes seront versées intégralement aux chercheurs algériens à leur arrivée en Italie par le Ministère des Affaires Etrangères.

Les chercheurs algériens pourront recevoir l'indemnité au Ministère italien des Affaires Etrangères, ou bien auprès de la Trésorerie Provinciale (au siège local de la Banque d'Italie) de la ville la plus proche de celle où ils mèneront l'activité prévue par le projet.

SEJOUR DES CHERCHEURS ITALIENS EN ALGÉRIE

Les requêtes de séjour de la part des chercheurs italiens devront être transmises exclusivement par la voie diplomatique et parvenir au Ministère algérien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique / Direction de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique au moins deux mois avant la date de début du séjour de recherche.

La demande de séjour est constituée de la documentation suivante, à présenter en double exemplaire :

1. lettre d'invitation de l'institution accueillante ;

2. formulaire de demande souscrit par le chercheur italien, dans lequel seront indiqués les données personnelles, le titre du projet de recherche, ainsi que les dates prévues du séjour (2 formulaires originaux plus 2 copies) ;
3. programme d'étude prévu pour le déroulement de l'activité ;
4. curriculum vitae du chercheur ;
5. déclaration du coordonnateur attestant la participation du chercheur au projet (seulement dans le cas où le chercheur proposé n'est pas coordonnateur du projet).

Le formulaire de demande devra comprendre une déclaration par laquelle le chercheur s'engage à :

- respecter scrupuleusement la période indiquée pour le déroulement de la recherche ;
- ne percevoir aucune rétribution de la part d'autres Organismes nationaux ou internationaux concernant le séjour demandé ;
- ne pas changer de programme d'étude, ni de lieu de recherche;
- présenter, au terme de la recherche, un rapport sur l'activité menée ;

Les éventuelles renonciations, si ce n'est que pour de raisons graves et dûment Justifiées, représentent un motif de réserve de la part du Pays accueillant, pour l'acceptation d'ultérieurs propositions de missions.

La Partie Algérienne prendra en charge l'hébergement, la restauration et le transport interne des chercheurs italiens durant la durée du séjour.

VOYAGE DES CHERCHEURS ITALIENS EN ALGÉRIE

Les chercheurs Italiens qui souhaitent se rendre en Algérie pour un séjour d'étude auprès d'institutions locales, devront présenter une requête formelle au moins deux mois avant la date de départ prévue à l'adresse suivante : Ministère des Affaires Etrangères – Direction Générale pour la Promotion et la Coopération Culturelle – Bureau V (Piazzale della Farnesina, 1 – 00194 Roma). La Partie italienne fournira aux participants aux échanges en question le remboursement relatif au seul titre de voyage international en classe économique.

La requête devra inclure :

- nom et adresse de l'institution accueillante ;
- dates prévues du voyage aller/retour ;
- titre du projet de recherche auquel se réfère la mission.

Doivent en outre être annexés à la requête :

1. une lettre d'invitation de la part de l'Institution qui invite ;
2. la déclaration du chercheur qui s'engage à payer la pénalité en cas de renonciation au voyage et à remettre dans un délai de 15 jours du retour en Italie, un bref rapport et les documents de voyage (billets d'avion originaux, carte d'embarquement) ;
3. une déclaration du coordonnateur attestant la participation du chercheur au projet, seulement au cas où le chercheur n'est pas le coordonnateur du projet.

Les instructions figurent sur le site du Ministère des Affaires Etrangères ci-après :

www.esteri.it, Politica estera / Grandi temi / Politica culturale /Attività / Cooperazione Scientifica e Tecnologica / Mobilità dei ricercatori italiani.

VOYAGE DES CHERCHEURS ALGÉRIENS EN ITALIE

Les chercheurs algériens qui souhaitent se rendre en Italie pour un séjour d'étude auprès d'institutions locales, devront présenter un dossier revêtu de l'accord de l'organisme employeur et de celui du Conseil Scientifique, au moins deux mois avant la date de départ prévue à l'adresse suivante :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique -
Direction de la Coopération et des Echanges Inter Universitaires.

La Partie algérienne prendra en charge le titre de passage en class économique des candidats retenus.

Le dossier doit comprendre :

- nom et adresse de l'institution accueillant ;
- dates prévues du voyage aller/retour ;
- titre du projet de recherche auquel se réfère la mission.

Doivent en outre être annexés à la requête :

1. une lettre d'invitation de la part de l'Institution qui invite;
2. la déclaration du chercheur qui s'engage à payer la pénalité en cas de renonciation au voyage et à remettre dans un délai de 15 jours du retour en Algérie, un bref rapport et les documents de voyage (billets d'avion originaux, carte d'embarquement) ;

3. une déclaration du coordonnateur attestant la participation du chercheur au projet, seulement au cas où le chercheur n'est pas le coordonnateur du projet.

ANNEXE 4

Projets conjoints de recherche d'importance particulière

Secteurs prioritaires	Abréviations	Projets soumis
Sismologie	Sism	2
Pollution des eaux	Poll	
Biotechnologies	Bio	
Technologie appliquée aux biens culturels	BienCult	1
Energie	Ener	3
Agro-alimentaire	Agro	1
Informatique et télécommunications	Inf	1
Technologies avancées	Tecn	4
Totale		12

Titre du projet		Coordonnateur italien	Coordonnateur algérien	
1	Sism	Développement et expérimentation des méthodes intégrées géologiques et géophysiques pour l'évaluation des risques sismo-tectoniques de la région de Petite Kabylie (Algérie)	Prof. Michele PIPAN Universita' di Trieste Dipartimento di Scienze Geologiche Ambientali e Marine (DISGAM) Trieste Tel. +39 040 5582277 pipan@units.it	Bouzenoune Azzedine Université de Jijel Laboratoire de Génie géologique Jijel Tel. +213 (0) 34 47 23 51 bouzenoune@yahoo.fr
2	Sism	Développement et Intégration de Scénarios de Cartes d'Aléa Sismique Déterministe, Mouvements forts et Tsunamis	Prof. Francesco Giuliano PANZA Università di Trieste Dip. di Scienze della Terra Trieste Tel. +39 040 5582117 panza@dst.units.it	Prof. Benouar Djillali Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumedienne USTHB Algeri Tel. +213 71842428 dbenouar@yahoo.com
3	BienCult	Nouvelles technologies et fossiles humains: Catalogue (micro) tomographique de haute résolution et scannérisations de surfaces en 3D des restes fossiles humains et du patrimoine paléobiologique pour l'étude, la documentation, la protection, et l'exploitation.	Prof. Alfredo COPPA Università "La Sapienza" Roma Tel. +39-06-49912350 alfredo.coppa@uniroma1.it	Slimane HACHI Ministere de la Communication et de la Culture CNRPAH-Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques Tel. +213-21-747584 slimhachi@yahoo.fr

Titre du projet		Coordonnateur italien	Coordonnateur algérien	
4	Ener	<p>Système de monitoring de dioxyde de carbone (CO₂) emmagasinée dans un gisement épuisé de hydrocarbures.</p>	<p>Sergio PERSOGLIA OGS-Istituto Nazionale di Oceanografia e di Geofisica Sperimentale Sgonico (Trieste) Tel. +39 040 2140229 spersoglia@ogs.trieste.it</p>	<p>A. K. Yelles-Chaouch CRAAG-Centre de Recherche en Astronomie, Astrophysique et Geophysique Algeri Tel. +213 2 904454/ 55/ 56 ess4@wissal.dz</p>
5	Ener	<p>Photovoltaïque et piles à combustible pour un développement durable</p>	<p>Prof. Enrico TRAVERSA Università di Tor Vergata Roma Tel. +39 06-72594492 traversa@uniroma2.it</p>	<p>Prof. Amine BOUDGHENE STAMBOULI Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf Orano Tel. + 213 41 42 29 81 aboudghenes@yahoo.com</p>
6	Ener	<p>Evaluation du potentielle d'absorption de carbone d'un écosystème des oasis en Algérie.</p>	<p>Prof. Riccardo VALENTINI Università degli Studi della Tuscia Dipartimento di Scienze dell'Ambiente Forestale e delle sue Risorse (DiSAFRi) Viterbo Tel. +39 0761 357394 rik@unitus.it</p>	<p>Dr. Nedjahi Abdalah INRF (Institut National de la Recherche Forestière) Cheraga (Algeri) Tel. +213 21 901233 anedjahi@yahoo.fr</p>

Titre du projet		Coordonnateur italien	Coordonnateur algérien	
7	Agro	Lutte à la maladie du Bayoud: surveillance, élaboration des modèles épidémiologiques et élaboration des protocoles de prévention.	Prof. Andrea VANNINI Università della Tuscia Dip. di Protezione delle Piante Viterbo Tel. +39 0761 357449 vannini@unitus.it	Fadila ABED INRAA (Institut National de Recherche Agronomique d'Algérie) Algeri Tel. +213(0)21 823733 kafzaly@yahoo.com
8	Inf	Développement de Méthodologies Avancées d'Analyse Automatique pour le Monitoring Environnemental, Industriel et Biomédical	Farid MELGANI Università di Trento Dip. Informatica e Telecomunicazioni Trento Tel. +39 0461 881573 melgani@dit.unitn.it	Benoudjit Nabil Université de Batna, Département d'Electronique Batna Tel. +213 33805494 n_benoudjit@univ.batna.dz
9	Tecn	Recyclage des matériaux plastiques (Films de Polyéthylène et bouteilles de PET) à partir des déchets urbains solides de Béjaia (Algérie).	Sossio CIMMINO Istituto di Chimica e Tecnologia dei Polimeri (ICTP)-CNR Pozzuoli (Napoli) Tel. +39 081 8675068 cimmino@ictp.cnr.it	Prof. Kaci Mustapha Université "A. Mira" di Bejaia Laboratoire des Matériaux Organiques Bejaia Tel. +213 34219313 kacimu@yahoo.fr

Titre du projet		Coordonnateur italien	Coordonnateur algérien	
10	Tecn	Développement de systèmes intelligents basés sur le 'Soft Computing' et l'analyse vectorielle pour l'observation et a surveillance de l'environnement.	Prof. Alessandra FANNI Università di Cagliari Dip. di Ingegneria Elettrica ed Elettronica Cagliari Tel. +39 070 6755870 fanni@diee.unica.it	Mohamed Faouzi Belbachir Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf Orano Tel. +213 41 422981 mf_belbachir@yahoo.fr
11	Tecn	Développement et application des techniques avancées pour la protection sismique des constructions.	Prof. Marco MEZZI Università di Perugia Dip. Ingegneria Civile e Ambientale Perugina Tel. +39 075 5853907 m.mezzi@unipg.it	Hamid Azzouz CTC Chlef Organisme National del Control Technique de la Construction Chlef Tel+ 61 6000033 azzouzhamid2001@yahoo.fr
12	Tecn	Technologies avancées dans le domaine de la Chimie Verte.	Prof. Pietro TUNDO INCA Consorzio Interuniversitario Nazionale "La Chimica per l'Ambiente" Venezia Tel. +39 041 2346600 tundop@unive.it	Prof. Abderrazzak BENGHALEM Université Djillali Liabes U.D.L Laboratoire des Matériaux et Catalyse, Département de Chimie Sidi Bel-Abbès Tel. +213 73 24 67 60 Benghalem_has@yahoo.fr